

# compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 6 mai 2019 au siège de la ligue (Créteil)



**Présents :** M<sup>mes</sup> Monique ANSQUER, Marie-José GAUDEFROY & Nathalie LASSALLE

MM. Jean-Michel GERMAIN, Robert LAFOND, Jean-Marie LASSALLE, Robert NICOLAS & Georges POTARD

**Invités :** MM. Jean-Philippe MENNESSON & Christian PASTOR

*La séance débute à 18h10.*

## REMISE DES MÉDAILLES FÉDÉRALE ATTRIBUÉES À LA DEMANDE DE LA LIGUE

> Médailles d'argent décernées à : Jean-Philippe Mennesson  
Christian Pastor

> Médaille de bronze décernées à : Nathalie Lassalle

Le bureau directeur félicite les impétrants.

## CAMPAGNE 2019 EX-CNDS

Vous trouverez :

1. Ci-après la note de la fédération concernant l'organisation de la mise en œuvre des manœuvres à effectuer autour de la campagne ex-CNDS 2019
2. À la fin de ladite note fédérale, **ce qu'il faut retenir au niveau du territoire Île-de-France**

## PROJET SPORTIF FÉDÉRAL « CAP 2024 »

### Campagne CNDS 2019

#### Note d'orientation adressée aux territoires et aux clubs

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, l'Etat a souhaité responsabiliser l'ensemble des fédérations, à l'horizon 2020, en leur permettant de décliner au niveau territorial leurs objectifs de développement dans le cadre de projets sportifs fédéraux (PSF).

Ainsi 28 fédérations dont la FFHandball sont, dès 2019, en charge de mettre en place ces nouvelles dispositions à partir d'un projet sportif fédéral.

Ce PSF traduit les orientations stratégiques de développement fédérales, à l'horizon 2024, dans une logique de développement des pratiques pour tous pour l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin et de responsabilités sociale et environnementale.

Ces orientations se concrétisent par 5 plans d'actions qui structurent ce projet sportif fédéral :

- Un plan de développement des Handballs de demain
- Un plan de services et de digitalisation des clubs
- Un plan de formation des dirigeants et des encadrants du handball
- Un plan de développement du vivre ensemble et de la citoyenneté
- Un plan de féminisation

Pour 2019, la part territoriale du CNDS déléguée par l'Etat à la FFHandball, s'élève à 2,6 M€ (à confirmer) hors une enveloppe d'aide à l'emploi et à l'apprentissage qui continuera, pour l'heure, d'être gérée par l'Etat, à hauteur de 2,1 M€ : à ce titre, les territoires et les clubs sont invités à se rapprocher de leur service déconcentré pour bénéficier de ces aides dans une perspective de création ou de consolidation d'emploi.

S'agissant de l'enveloppe de 2,6 M€, celle-ci doit permettre, en toute transparence, selon une procédure et des modalités précisées plus loin, d'accompagner :

- Les projets d'actions des territoires visant à accompagner les clubs dans leur développement, leur structuration et leur modernisation.
- Les projets de clubs exemplaires par leur capacité à s'inscrire dans une démarche d'innovation en termes d'accès et d'accueil de nouveaux publics notamment éloignés de la pratique, de diversification de pratiques et de services, de montée en compétences de ses cadres dirigeants et techniciens, de partenariats ou de développement économique.
- La création d'outils mutualisés favorisant le développement des clubs.

Dans ce cadre, une enveloppe sera attribuée à chaque territoire pour laquelle il vous appartiendra de proposer à la FFHandball, après instruction de votre part, une répartition entre projets de clubs que vous

souhaitez accompagner et vos propres projets territoriaux.

Pour ces derniers, à l'image du pacte de développement, seuls les projets uniques et mutualisés portés par la tête de réseau territoriale seront pris en compte. De même, la fédération demande aux têtes de réseau d'attribuer 50 % de l'enveloppe territoriale aux projets de clubs.

## PRIORITÉS 2019

### **1 - Volet « Développement des handballs de demain »**

#### **• A - Orientation pour les territoires**

Il s'agira d'accompagner les clubs dans leur développement socio-sportif, éducatif, économique et structuré par la pratique des différentes activités du handball en :

- 1- Définissant un schéma territorial de déploiement des handballs avec stratégie, objectifs, indicateurs, et plan d'actions à l'horizon 2024.
- 2- Accompagnant la création au sein des clubs de section de BabyHand, Hand à 4, Handfit, ou Beach handball par du conseil en développement, la dotation de matériel, l'accès à des formations gratuites, la gratification, ...
- 3- Identifiant un référent territorial Beach handball chargé de relayer la politique de développement de l'activité : évènementiel, action de formation, animation de réseau des clubs.

#### **• B - Orientation pour les clubs**

Il s'agira de rendre la pratique des différentes activités de handball accessible au plus grand nombre afin de réduire les inégalités d'accès et contribuer à l'augmentation du nombre de pratiquant.e.s en :

- 1- Créant ou développant des sections et des activités BabyHand, Hand à 4, Handfit, Handensemble, ou Beach handball.
- 2- Mettant en place ou en participant, en appui de ces pratiques, à des opérations évènementielles en direction de publics non licenciés.
- 3- Développant des projets innovants, en appui de ces pratiques, destinés à développer de nouveaux partenariats : structures ou organismes sociaux liés à la petite enfance, à la jeunesse ou à la famille, aux établissements scolaires, aux entreprises, aux structures ou organismes liés à la santé, au handicap ou aux personnes âgées.

### **2 - Volet « Services et digitalisation des clubs »**

#### **• A - Orientation pour les territoires**

Il s'agira de faciliter la vie quotidienne, le développement économique et la modernité des clubs en :

- 1- Installant ou renforçant un pôle de services aux clubs au sein de la gouvernance territoriale.
- 2- Accompagnant les clubs à utiliser les outils digitaux préconisés par la FFHandball et en accompagnant leur mise en œuvre par la formation.
- 3- Valorisant des initiatives exemplaires de clubs en matière de services innovants à l'usager, des projets à forte valeur économique ajoutée.

#### **• B - Orientation pour les clubs**

Il s'agira de prendre des initiatives qui visent à alléger les tâches consacrées à la gestion administrative, financière ou sportive et développer le modèle économique du club en :

- 1- Créant des activités ou services innovants à l'usager à forte valeur économique ajoutée.
- 2- Mettant en œuvre les outils digitaux proposés par la fédération.

### **3 - Volet « Formation des dirigeant.e.s et encadrant.e.s du handball »**

#### **• A - Orientation pour les territoires**

Il s'agira, par la formation, d'amener les clubs à améliorer leur structuration, à proposer des offres de pratique socio-éducatives et des services adaptés à leur environnement et les attentes des publics, développer un modèle économique pérenne en :

- 1- Structurant un plan de formation territorial des dirigeant.es et des encadrant.e.s du handball.
- 2- Formant des encadrant.es des pratiques BabyHand, Handfit, Hand à 4, Handensemble selon une ambition 1 activité = 1 cadre formé.
- 3- Mettant en œuvre des parcours de formation des dirigeant.e.s en relation avec les besoins de structuration des clubs.

#### **• B - Orientation pour les clubs**

Il s'agira de développer les compétences individuelles et collectives des acteurs de leur structure en :

- 1- S'engageant dans les formations de dirigeant.es et d'encadrant.e.s proposées par l'organisme de formation du territoire.

2- Visant l'encadrement de chaque pratique (BabyHand, Handfit, Hand à 4, Handensemble) par une personne formée.

#### **4 - Volet « Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté »**

##### **• A - Orientation pour les territoires**

Il s'agira de promouvoir par le handball les valeurs de la République et de contribuer à lutter contre tous comportements et déviances contemporaines à ces valeurs en :

1- Nommant un référent territorial « citoyenneté » chargé de relayer la politique fédérale en matière de citoyenneté : action de formation, animation de réseau des clubs, initiatives pour prévenir et lutter contre les violences.

Il s'agira de faciliter l'accès à une pratique du Handball encadrée et régulière favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté sociale en :

2- Construisant et mettant en œuvre un plan d'actions en direction des clubs agissant en QPV et ZRR et en animant ce type de réseau.

##### **• B - Orientation pour les clubs**

Il s'agira de contribuer à la cohésion nationale en développant le vivre ensemble et la citoyenneté au sein du club en proposant des initiatives, des démarches ou des projets favorisant :

- o 1- L'engagement et la prise de responsabilité des jeunes.
- o 2- L'insertion socio-professionnelle des publics en difficulté.
- o 3- Des politiques sportives inclusives (personnes non valides, éloignées de la pratique comme celles résidant en QPV ou ZRR ou prison, ...).
- o 4- L'accueil de personnes en situation de handicap ou souffrant d'affections de Longue Durée et adressée sur prescription médicale.

#### **4 - Volet « Féminisation »**

##### **• A - Orientation pour les territoires**

Il s'agira d'accroître la place des femmes dans toutes les composantes et fonctions du handball : pratiquantes, entraîneuses, arbitres, dirigeantes en :

- 1- Accompagnant les clubs à s'engager dans la mise en œuvre des pratiques à forte implication féminine : Handfit, BabyHand, Hand à 4.
- 2- Valorisant les projets exemplaires et/ou innovants de club dans le domaine de l'accès des femmes et des jeunes filles à la pratique du handball compétitif à 7 ou leur prise de responsabilité dans la vie associative du club.

##### **• B - Orientation pour les clubs**

Il s'agira de contribuer à l'accès et l'accueil des femmes dans la pratique des handballs ou leur implication dans la vie du club en :

- 1- Proposant des projets de développement quantitatif des jeunes filles, des femmes au sein du club.
- 2- Proposant des projets, des bonnes pratiques visant à l'implication des femmes dans le fonctionnement et la vie du club.

### **BILAN DES ACTIONS et INDICATEURS DE SUIVI**

Il revient aux territoires de s'assurer de la réalité des actions des clubs qu'ils ont proposées de soutenir. Ils devront, à ce titre, récupérer, dans les six mois suivant la réalisation des actions ou, au plus tard, le 1er juillet 2020, les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059\*01), signés par les présidents ou toutes personnes habilitées et les transmettre à la fédération accompagnés d'un fichier Excel indiquant que l'action réalisée répond bien à leurs attentes.

D'autre part, il revient à la fédération de s'assurer de la réalité des actions des territoires qu'elle aura proposées de soutenir. À ce titre, les territoires devront transmettre, à la fédération, dans les six mois suivant la réalisation des actions, les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059\*01), signés par les présidents ainsi qu'un tableau de bord faisant état de l'évolution des indicateurs de suivi évoqués plus bas.

De son côté après analyse, la fédération transmettra, l'ensemble des comptes rendus à l'Agence nationale du sport, accompagné d'un fichier Excel indiquant que les actions réalisées répondent bien à leurs attentes.

Projets – Actions	Indicateur de suivi
<b>Volet « Développement des Handballs de demain »</b>	
Développer le BabyHand	Évolution du nb de club proposant BabyHand Évolution du nb de licenciés BabyHand
Développer le Hand à 4	Évolution du nb de club proposant du Hand à 4 Évolution du nb de compétition de Hand à 4
Développer le Handfit	Évolution du nb de licenciés Handfit Évolution du nb d'animateur Handfit formé Évolution du nb de coach Handfit formé
Développer le Beach Handball	Évolution du nb de club proposant du Beach handball Nb d'événements labellisés et nb de participant.es
Développer le Handensemble	Évolution du nb de club proposant du Handensemble Évolution du nb de licencié Handensemble
<b>Volet « Services et digitalisation des clubs »</b>	
Structurer un pôle services aux clubs	Organigramme et coordonnées des acteurs
Accompagner l'utilisation d'une solution digitale de gestion sportive par les clubs	Évolution du nb de club utilisateur
<b>Volet « Formation des dirigeants et encadrants du handball »</b>	
Former les encadrants des pratiques BabyHand, Hand à 4, Handfit, Beach hb, Hensemble	Évolution du nb d'animateurs BabyHand formés Évolution du nb d'animateur Hand à 4 formé Évolution du nb d'animateur Handfit formé Évolution du nb de coach Handfit formé Évolution du nb d'animateur Beach handball formé Évolution du nb d'animateur handensemble formé
Former des dirigeants	Présence d'une offre structurée de formation de dirigeants
<b>Volet « Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté »</b>	
Identifier les clubs agissant en QPV et ZRR	Nb de clubs agissant en QPV et ZRR
Constituer et animer un réseau des clubs QPV et/ou ZRR	Coordonnées du référent territorial Formalisation d'une stratégie d'animation de réseau
<b>Volet « Féminisation »</b>	
Développer la pratique féminine	Évolution du nb de pratiquantes (hors événementiel)
Développer la prise de responsabilité des femmes	Évolution du nb de femmes formées Évolution du nb de dirigeantes Évolution du nb de femmes arbitres

## PROCÉDURE et CALENDRIER

### Les acteurs du dispositif

#### • Le COPIL fédéral

##### o Composition :

- Le président de la FFhandball ou son représentant
- Les élus en charge des politiques territoriales
- Une élue experte
- L' élu en charge de l'IFFE
- 2 représentants des territoires issus du CA fédéral
- 3 représentants de clubs désignés sur appel à candidature
- Le DTN et ses DTN adjoints

##### o Rôle :

- Il est chargé de piloter le dispositif en relation avec l'Agence nationale du sport. Il définit, annuellement, une note d'orientations qui décline le projet sportif fédéral Cap 2024 et définit les priorités de mise en œuvre pour l'année concernée
- Il définit les procédures, le calendrier et les outils de mise en œuvre du dispositif
- Il définit, au regard des crédits qui lui sont délégués par l'Agence nationale du sport, les enveloppes affectées à chaque territoire
- Il instruit les projets qui lui sont proposés par les territoires
- Il reçoit, des territoires, les propositions d'aide financière à apporter aux projets des clubs retenus
- Il transmet l'Agence nationale du sport, l'ensemble des propositions d'accompagnement financier des projets clubs et territoires

#### • Le COPIL territorial

##### o Composition (à minima) :

- Le président de la ligue ou son représentant
  - L' élu en charge du pôle services aux clubs
  - L' élu en charge de la formation
  - Un ou des représentants des comités départementaux
  - Un ou des représentants des clubs
  - Le CTS coordonnateur de l'ETR
  - Le(s) personnels ou CTS en charge du « services aux clubs » et de la formation
- o Rôle :
- Il est chargé de piloter le dispositif au plan territorial en relation avec le COPIL fédéral
  - Il instruit les projets qui lui sont proposés par les clubs
  - Il transmet au COPIL fédéral l'ensemble des propositions d'accompagnement financier des projets clubs

### Les étapes du dispositif

Échéances	Procédures - Calendrier
Fin avril 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La FFHandball envoie le Plan Sportif Fédéral et la note d'orientations aux territoires et aux clubs métropolitains et ultramarins (en de-hors de la Corse, Wallis et Futuna et Tahiti qui sont soumis à une organisation spécifique)</li> </ul>
De début mai au 7 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur la base des orientations de la présente note, les territoires et les clubs élaborent les projets d'actions qu'ils souhaitent voir soutenus au titre du CNDS et les saisissent dans l'application « Le Compte Asso » <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr">https://lecompteasso.associations.gouv.fr</a></li> <li>• Les territoires sont les interlocuteurs exclusifs des clubs pour l'accompagnement éventuel nécessaire à l'élaboration de leurs projets. Ils communiquent pour cela, aux clubs, les personnes ressources auxquelles ceux-ci peuvent faire appel selon une organisation qui leurs appartient</li> <li>• À mesure du dépôt des projets par les clubs dans « Le Compte Asso », la fédération transmet aux territoires, l'ensemble des pièces du dossier : document CERFA de demande, bilan action N-1, projet associatif, RIB</li> </ul>
Pour le 21 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les territoires instruisent les demandes des clubs. Ils vérifient la complétude du dossier (Affiliation, Statuts – Projet de développement – RIB etc.) ainsi que le seuil d'aide financière fixé à 1 500 € (1 000 € pour les clubs situés en ZRR). Au final, ils arrêtent la liste des projets retenus et les sommes affectées à chaque projet. Pour les projets non retenus, le refus doit être motivé</li> <li>• Les territoires retournent à la fédération sous la forme d'un fichier Excel récapitulatif, les avis rendus pour l'ensemble des projets de clubs (retenus ou non) ainsi que l'affectation des crédits.</li> </ul>
Pour le 15 juillet 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La fédération instruit les projets d'action proposés par les territoires et émet un avis final sur les projets des clubs et des territoires</li> <li>• La fédération transmet à l'agence nationale du sport les propositions finales d'affectation de crédits à l'ensemble des projets</li> </ul>
À partir du 15 juillet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après contrôle de conformité, l'agence nationale du sport met en paiement les projets validés n'excédant pas 23 K€</li> <li>• Pour les projets qui franchiraient un seuil des 23 K€, toute somme CNDS cumulée (Aide au projets et aide à l'emploi) l'Agence nationale du sport établira une convention bipartite, préalable à l'engagement des crédits</li> </ul>

### **CE QU'IL FAUT RETENIR AU NIVEAU DU TERRITOIRE ÎLE-DE-FRANCE**

La dernière page du document ci-dessus « les étapes du dispositif » est assez explicite. Le COPIL territorial (voir ci-après) recalera les dates du calendrier.

L'accompagnement des clubs sera organisé par chaque CTF départemental pour les clubs de son département, appuyé par deux agents de développement de la Ligue. Les coordonnées seront diffusées.

Monique Ansquer et Nathalie Lassalle interviendront à ce sujet auprès des CTF des départements lors de la réunion ETR du 9 mai.

Un comité de pilotage territorial « COPIL » est mis en place et se compose de 12 personnes :

- Georges Potard président de la ligue
- Nathalie Lassalle vice-présidente de la ligue, en charge du pôle service aux clubs
- Monique Ansquer vice-présidente de la ligue, en charge de la formation
- 4 présidents de comités du territoire qui seront choisis par leurs pairs (un courriel en ce sens est adressé par le secrétaire général de la ligue aux présidents de comités)

- 4 représentants des clubs du territoire (un appel à candidatures a déjà été lancé par le secrétaire général de la ligue)
- Daniel Deherme, CTS coordonnateur de l'ETR

Le comité de pilotage (sauf les 4 clubs) est d'ores et déjà convoqué le 15 mai à 19 heures à la Ligue (MDH), en vue :

- de choisir les 4 clubs retenus,
- de faire le point sur le début de la campagne,
- de définir plus avant l'organisation, notamment le calendrier territorial relatif à cette importante opération.

### VENTE DU SIÈGE DE BONDY

> La vente du siège de Bondy a provoqué le déménagement du comité de la Seine-Saint-Denis, notre locataire, bien avant la date de fin de bail (juin 2021) dont il bénéficiait. Une réunion s'est tenue le 23 avril entre le président, le trésorier de la ligue et son expert-comptable d'une part, et le président du CD93, sa trésorière et l'un de ses vice-présidents d'autre part, afin de s'accorder sur le montant de l'indemnité d'éviction due par la ligue. Un protocole d'accord pour 25 KE sera régularisé prochainement par les deux entités. Il est validé par le bureau directeur régional.

### FINANCES

> Un compte de résultats 2018 rectificatif de celui qui avait été validé fin mars dernier budget rectifié est présenté au bureau directeur

- ▶ Budget validé

### PÔLES ESPOIRS FRANCILIENS

> Il sera précisé par le président au responsable du PPF féminin, que le nombre de places total dans le pôle espoirs féminins franciliens restera limité à 40 pour la rentrée de septembre prochain sur l'ensemble des deux sites d'accès et du site d'excellence.

> On enregistre une nette amélioration du rythme de rentrée (paiement) de la « part parents ».

### SPORTIVE (CHRISTIAN PASTOR)

> La réunion plénière de la COC aura lieu mardi 7 mai 2019, comme précédemment indiqué lors de notre dernier BD. Mise en garde : Le calendrier d'application de la N1M n'est pas encore arrêté, ce qui pourrait influencer le calendrier de nos championnats (Marie-José Gaudefroy)

### STATUTS ET RÈGLEMENTS (MARIE-JOSÉ GAUDEFROY)

> Une réunion le 22 juin sera proposée aux clubs pour échanger sur la CMCD

La séance s'achève à 21h40.




Georges POTARD  
Président



Robert LAFOND  
Secrétaire Général